

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 Novembre 2018

**Présents :** M. AUBLE Jacques, M. BLONDEL André-Pierre, M. BOURHIS Alain, M. DECULTOT Antoine, M<sup>e</sup> DEMARE Olivia, M. DUTOT Pierre, M<sup>e</sup> GALLAIS Béatrice, M. MALO Philippe, M<sup>e</sup> MARTIN Muriel, M<sup>e</sup> ROBIN Carole, M<sup>e</sup> RODRIGUEZ Dominique, M<sup>e</sup> TOLLEMER Anne-Marie.

**Absents excusés :** M. LACHEVRE Alain, M. LECAVELIER DES ETANGS Raphaël

**Absente non excusée :** M<sup>e</sup> DURECU Annie

## ORDRE DU JOUR

- ♦ **Préau :**
  - Présentation du plan
  - Coût : demande de subventions
  - Maitrise d'œuvre : coût
- ♦ **Bâtiments communaux :**
  - lieu d'implantation
  - Coût : demande de subvention
  - Maitrise d'œuvre : coût
- ♦ **Travaux :**
  - Eglise (clocher, porte, carrelage) : coût des travaux et demande de subvention
  - Ecole : changement des 5 fenêtres en élémentaire, 5 en maternelle, remplacement luminaires, installation de 2 destratificateurs
- ♦ **Bilan financier :** état des emprunts Trésorerie de la Commune
- ♦ **Programme Séniors :**
  - CR de la réunion du 11 Octobre
  - Choix du maitre d'œuvre
  - 1<sup>ère</sup> approche du bilan financier
- ♦ **Décisions modificatives :** chapitre 20 : 5.300 €
- ♦ **Centre de Gestion :** Convention de participation pour le risque Prévoyance
- ♦ **Taxe d'Aménagement :** exonérations possibles et calcul de la TA
- ♦ Questions diverses

### ♦ **Préau :** ➤ Présentation du plan

Le préau est prévu d'être implanté entre l'aire de jeux et la chaufferie avec accès direct sur le manège. Il s'agit d'une construction traditionnelle avec côté Ouest une partie vitrée et côté Nord une porte coulissante.

#### ➤ Coût : demande de subventions

Le premier devis s'élève à 60 000 € HT avec une partie vitrée à 30 000 € estimée trop importante, d'où un deuxième devis qui sera moins élevé avec moins de vitre et des parties en bois. Deux subventions peuvent être sollicitées auprès du Département (25%) et le DETR (25%). Il resterait à charge de la commune 33 000 €. Le conseil décide de demander les subventions.

#### ➤ Maitrise d'œuvre : coût

Le coût de la mission d'œuvre et le suivi des travaux est de 15%.

### ♦ **Bâtiments communaux :** ➤ lieu d'implantation

L'emplacement n'est qu'une proposition, à proximité du centre, de l'école, le bâtiment complèterait la maison RESPECT actuelle pour donner ce qui existait dans de nombreux endroits, la maison avec le bâtiment, le tout entouré d'une haie rappelant le clos masure.

#### ➤ Coût : demande de subvention

Le montant des travaux s'élève à 144 000 € HT dont la moitié pourrait être subventionnée.

### ♦ **Travaux :** ➤ Eglise (clocher, porte, carrelage) : coût des travaux et demande de subvention

Des travaux sont à prévoir pour une somme de 40 907 € HT. Le conseil accepte ces travaux.

#### ➤ Ecole : changement des 5 fenêtres en élémentaire, 5 en maternelle, remplacement luminaires, installation de 2 destratificateurs.

Deux classes en élémentaire ont les fenêtres en mauvais état et l'éclairage inadapté. Il a été proposé de profiter de ces travaux pour repeindre les deux classes et installer 2 destratificateurs dans le manège. Les travaux s'élèvent à 59 306,90 € HT et sont acceptés par le conseil.

♦ **Bilan financier :**

-Le tableau des emprunts montre qu'à partir de 2023 il ne restera qu'une annuité de 6.000 € à rembourser.

-La trésorerie actuelle et la vente des lots du clos de la chaussée, indiquent que les travaux prévus pendant les 2 années à venir (aire de jeux, préau, atelier municipal, église, école, extension du gymnase, réserves incendie) peuvent être financés sans faire appel à l'emprunt, ce qui permet d'envisager le programme SENIORS.

♦ **Programme Séniors :** ➤ CR de la réunion du 11 Octobre

Un comité de pilotage a été constitué comprenant l'assistant maîtrise d'ouvrage, le maître d'œuvre, des représentants du Département, du CAUE, de la CARSAT, ainsi que certains membres du conseil municipal (M<sup>es</sup> GALLAIS, ROBIN, M<sup>rs</sup> AUBLE, DUTOT, MALO et BLONDEL). La réunion du 11 Octobre était en grande partie destinée au bien vieillir et à une meilleure intégration des séniors avec un lien intergénérationnel lié à la proximité de l'école.

➤ Choix du maître d'œuvre

Le maître d'œuvre a été choisi par appel d'offre au début du projet pour 11 logements individuels. Aujourd'hui, nous sommes passés à 15 logements « passivhaus » qui demandent davantage de connaissances et d'adaptation du logement pour éviter le chauffage. M. VAN HULLE a proposé une délibération pour expliquer les raisons de cette augmentation d'honoraires qui est très encadré et surveillé par l'Etat. Si nous avons un refus de cette délibération, il faudra relancer un appel d'offres, l'architecte ne sera pas retenu avant 6 mois, ce qui retardera le projet d'une année.

➤ 1<sup>ère</sup> approche du bilan financier

Malgré le préfinancement de 50% de la somme par la CARSAT avec un prêt sur 20 ans à taux 0%, l'équilibre est difficile à atteindre. Le montant des loyers connu actuellement montre des prix à 330€/ mois pour des logements conventionnés. L'étude réalisée montrait que les futurs locataires étaient prêts à payer 500 €. Une décision sera de déterminer le nombre de logements conventionnés ou non afin d'atteindre plus facilement l'équilibre financier.

Une subvention forfaitaire de 2000€ sera versée par la commune pour le CAUE en compensation du temps passé à l'étude de ce projet.

♦ **Décisions modificatives :** chapitre 20 : 5.300 €

♦ **Centre de Gestion :** Convention de participation pour le risque Prévoyance

Le conseil accepte de s'inscrire à un programme visant à proposer une prévoyance aux agents territoriaux.

♦ **Taxe d'Aménagement :** exonérations possibles et calcul de la TA

Cette taxe est exigée lors de l'accord d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable. La valeur du m<sup>2</sup> au 01/01/18 est de 726 € avec un abattement de 50% pour les 100 premiers m<sup>2</sup>. Pour les abris de jardin, une exonération communale peut exister. Actuellement, elle existe pour les abris dont la surface est inférieure à 12 m<sup>2</sup>. Nous décidons d'augmenter cette surface à 15 m<sup>2</sup> à partir du 01/01/19.

♦ **Questions ou informations diverses :**

\* Un appareil mesurant les décibels et changeant de couleur en fonction du volume sonore a été installé dans le restaurant scolaire, pour un coût de 820 €.

\* Une réunion pour le PLUI est prévue le 23 Novembre de 9h30 à 12h30.

\* 23 Novembre : inauguration du pôle santé.

\* Aire de jeux : l'application du revêtement de sol a pris du retard à cause d'une erreur de clôture et risque maintenant d'être repoussée au printemps s'il fait trop froid.

27 Novembre : Plantation d'un poirier de coq près de la maison RESPECT pour marquer les 40 ans du CAUE.

\* Un STOP a été posé route du Neufbourg qui semble donner satisfaction

- \* Deux stops seront posés à la Chaussée
- \* Une interdiction de stationner route de la Roseraie

BLONDEL André-Pierre

MALO Philippe

DUTOT Pierre

ROBIN Carole

TOLLEMER Anne-Marie

GALLAIS Béatrice

RODRIGUEZ Dominique

DECULTOT Antoine

DEMARE Olivia

BOURHIS Alain

AUBLÉ Jacques

MARTIN Muriel

**Absents excusés** : Mr LACHEVRE Alain et Mr LECAVELIER DES ETANGS Raphael

**Absente non excusée** : Mme DURECU